



RÈGLEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Bienvenue au hu Eraclea Mare

Nous sommes heureux de vous accueillir.

Afin de garantir à l'ensemble de nos hôtes un séjour paisible et respectueux, nous vous prions de consacrer quelques minutes à la lecture de ce règlement. Vous le trouverez affiché à l'entrée du village et disponible en version numérique sur le site web, l'application web, par e-mail et via l'enregistrement en ligne.

Votre accès à l'établissement vaut acceptation automatique et sans réserve dudit règlement.

À votre arrivée

L'entrée dans le village nécessite la présentation d'une pièce d'identité originale en cours de validité pour chaque invité, enfants compris (la carte vitale n'est pas un document valable). Veuillez vérifier l'exactitude de vos informations enregistrées, en signalant toute éventuelle anomalie à la direction et en nous informant à l'avance de tout changement, concernant par exemple l'arrivée ou le départ de personnes.

À votre arrivée, nous vous remettons un bracelet d'identification : portez-le pendant toute la durée de votre séjour, présentez-le sur demande du personnel de sécurité et restituez-le lors de votre départ.

La taxe de séjour est payable à l'arrivée, en espèces ou par voie électronique.

Les hébergements sont disponibles à partir de 16h00 et les emplacements à partir de 12h00.

Un retard maximum de 24 heures par rapport à l'heure d'arrivée prévue est autorisé. Au-delà de cette limite, la réservation sera annulée.

Le jour du départ

Les emplacements doivent être libérés avant midi et les hébergements avant 10h le jour du départ. Le dépassement de ces délais entraîne la facturation d'une journée supplémentaire.

Tous les jours de la réservation initiale seront comptabilisés, même en cas de départ anticipé.

Lors de votre départ, veuillez restituer à la sortie vos clés, votre carte de stationnement et tous vos bracelets, et régler les éventuels suppléments à la réception.

Mineurs

Les mineurs non accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal ne peuvent accéder au village que s'ils sont munis d'une pièce d'identité valide et accompagnés d'un adulte disposant d'une autorisation écrite, lequel serait à ce titre responsable légal et garant dudit mineur.

Téléchargez le formulaire de délégation [\[lien\]](#).

Visiteurs

La direction se réserve le droit d'autoriser l'accès aux visiteurs et aux invités journaliers, en fonction des exigences organisationnelles et de la disponibilité de l'établissement.

Chaque visiteur séjournant à la journée doit présenter une pièce d'identité et s'acquitter d'un tarif journalier variable selon la saison. Un bracelet sera remis, à porter pendant toute la durée de la visite.

L'entrée est autorisée uniquement à pied, avec sortie au plus tard à 23h00. Les véhicules des visiteurs journaliers doivent être stationnés sur les places de parking communes réservées.

Circulation routière interne

L'entrée des voitures et des motos n'est autorisée qu'après enregistrement de la plaque d'immatriculation du véhicule. Le pass remis à votre arrivée doit être affiché bien en vue sur le véhicule, pendant toute la durée de votre séjour dans l'établissement.

Le stationnement des véhicules est autorisé aux emplacements indiqués par la Direction.

La vitesse maximale dans l'établissement est de 5 km/h (au pas).

Nous vous invitons à ne pas vous déplacer en voiture, sauf pour entrer et sortir du village.

Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie sont les bienvenus dans tous nos établissements, sous réserve de respecter certaines règles. Les animaux de compagnie doivent respecter la réglementation sanitaire en vigueur. Lors de votre arrivée, vous devrez présenter le carnet de santé et les vaccins de votre animal. L'accès sera refusé en cas de livret manquant.

Les chiens doivent être tenus en laisse en permanence, sauf dans les zones qui leur sont réservées et celles spécifiquement signalées. Les propriétaires sont responsables des éventuels dommages causés par leurs animaux. Les animaux ne sont pas admis dans certains espaces communs de l'établissement, notamment les piscines, et dans les zones spécifiquement indiquées.

Nous vous invitons à consulter le règlement concernant les animaux de compagnie [\[lien\]](#).

Camping & caravanning

Chaque emplacement peut accueillir deux tentes ou un seul véhicule à moteur (voiture + caravane, voiture + tente, camping-car), sauf autorisation expresse de la direction.

Il est interdit de changer d'emplacement sans autorisation de la Direction.

Le raccordement électrique aux colonnes n'est autorisé que pour l'éclairage et l'alimentation d'appareils internes des caravanes, camping-cars et/ou tentes. L'alimentation électrique est de 220 V/50 Hz avec des prises 10 A pour tous les emplacements.

L'emplacement doit être maintenu parfaitement propre et en ordre.

Hébergements

Les hébergements sont disponibles à partir de 16h00 et doivent être libérés avant 10h00 le jour du départ. Si le check-out n'est pas effectué avant cette heure, la Direction se réserve le droit de libérer l'hébergement et de conserver les effets personnels à la réception jusqu'à minuit. Passé ce délai, la Direction se réserve le droit de se débarrasser des objets en question. Il n'est plus possible de continuer à séjourner dans le village au-delà de l'heure de départ.

Aucune installation (tentes, bâches, caravanes, clôtures, etc.) n'est autorisée entre les hébergements. Les voitures doivent être stationnées dans l'espace qui leur est attribué.

Le linge de lit et de toilette est fourni dans les hébergements.

Vous trouverez un jeu de draps pour chaque lit et un jeu de serviettes par personne (serviette pour le visage et serviette de douche). Les draps sont changés chaque semaine, sur demande, pour les séjours de plus de 7 nuits.

Sur demande, du linge supplémentaire peut également être fourni.

Chaque hébergement est équipé d'un système de climatisation à gestion domotique qui s'éteint automatiquement lorsque vous quittez le logement. Nous vous invitons à n'utiliser la climatisation que lorsque vous êtes présent, portes et fenêtres fermées : c'est un petit geste qui fait la différence pour l'environnement.

Au moment du départ, le logement doit être laissé propre et rangé, sans déchets et avec la vaisselle propre. Dans le cas contraire, des frais de nettoyage seront facturés. En cas de casse ou d'articles manquants, les frais correspondants seront également facturés.

Comportement et horaires

Veuillez éviter tout comportement, activité, jeu et utilisation d'appareils susceptibles de déranger les autres clients du village.

Le silence absolu est obligatoire de 23h00 à 7h00. Durant ces heures, la circulation des véhicules motorisés est interdite, incluant l'entrée et la sortie de l'établissement.

Veuillez respecter la végétation, l'hygiène et la propreté du complexe. Le village et tous ses hôtes sont tenus de trier leurs déchets ; il vous est donc demandé d'utiliser avec soin et précision les bacs de couleur appropriés.

Il est interdit d'utiliser des flammes nues et sans surveillance (bougies, citronnelles, charbon, flambeaux, etc.). L'utilisation de barbecues à gaz ou électriques est autorisée, sous réserve d'être placés dans les zones dédiées.

Soins médicaux

Le village est doté d'un cabinet médical. Le service fourni est payant (tarifs affichés). Pour les consultations médicales, le médecin vous recevra aux horaires indiqués.

Les maladies infectieuses ou suspectées comme telles doivent être immédiatement signalées au médecin ou à la Direction.

Objets perdus

Avant votre départ, assurez-vous de n'avoir laissé aucun objet personnel à l'intérieur du logement ou dans l'établissement. La Direction décline toute responsabilité en cas d'objets oubliés.

En cas d'oubli, veuillez contacter l'établissement à l'adresse reception.eracleamare@huopenair.com.

Responsabilité

La responsabilité de la Direction/de l'établissement est régie par les articles 1783 et suivants du Code civil.

La Direction/l'Établissement ne répond pas des dommages causés par les clients à d'autres clients, quelle qu'en soit la nature.

La Direction du village est en droit d'expulser ou d'éloigner toute personne qui ne respecterait pas le présent Règlement. Toute éventuelle réclamation ou plainte doit être communiquée dans les plus brefs délais à la Réception du village.

Urgences

En cas d'urgence, suivez ces deux étapes :

- 1 Composez le Numéro d'urgence unique 112
pour contacter les services d'ambulance, la police, les pompiers ou autres autorités.
- 2 Prévenez immédiatement la réception au 055 0298080.

Il est essentiel que vous nous informiez au plus vite afin que nous puissions coordonner les efforts de secours.

Numéros utiles

Réception : Tél. : [055-0298080](tel:055-0298080)

Courriel : reception.eracleamare@huopenair.com

